

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2019**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2018/2019 clos le 28 février 2019.

Les convocations prescrites vous ont été adressées dans les formes et délais légaux et statutaires et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de votre société ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I – RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2018/2019

Situation de la Société durant l'exercice écoulé

L'activité correspond essentiellement à des chantiers de réalisation ou de rénovation de chaufferies et de réseaux de chauffage urbain.

Parmi les affaires les plus significatives on peut citer :

- La fin des travaux du réseau de chaleur de Cosne Cours sur Loire. L'exploitation de ce contrat, via une filiale « C3L », a démarré à en mars 2018.
- La réalisation de la chaufferie bois / gaz pour le compte du SIEEEN sur la commune de la Charité sur Loire.
- La réalisation d'une chaufferie bois pour la commune de Seine St Denis sur un centre de vacances situé à Fondettes (37).

En parallèle des travaux, WEYA gère et coordonne ces différents réseaux de chaleur (Villard de Lans, C3L et RCAC) pour un chiffre d'affaire annuel d'environ 800k€.

La plupart des commandes sont obtenues via des succès lors des appels d'offres lancés par les maitres d'ouvrage. Ces derniers sont essentiellement publics et parmi eux les collectivités locales sont majoritaires.

Compte tenu des commandes en cours de réalisation, le CA de WEYA pour l'exercice en cours 2019/2020 sera de l'ordre de 4 millions d'euros.

Durant l'exercice 2019/2020 WEYA poursuivra ses efforts en matière d'activité commerciale afin de compléter le carnet de commande de l'exercice en cours et remplir celui de l'exercice 2020/2021 déjà acquis à hauteur de 4M€.

Les dépenses de WEYA ont été rigoureusement limitées au strict nécessaire.

Perspectives d'avenir

WEYA dispose désormais de références (dont 3 réseaux de chaleur en exploitation) qui améliorent son image de marque et sont de nature à donner confiance aux prospects.

Une 4^{ème} chaufferie est en cours de réalisation pour le compte des Hospices Civils de Lyon avec un contrat de fourniture d'énergie pour 15 ans (qui générera 350k€ de CA à partir de 2020).

En outre 2 contrats de travaux ont été signés fin 2018 :

- avec la RATP (installation bois CVC pour un centre technique de maintenance de la ligne 14)
- avec la Mairie de Paris (installation cogénération électrique pompe à chaleur pour les serres horticoles de Rungis) pour un CA de 5M€ sur les deux prochaines années.

Présentation des comptes annuels

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission.

Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2018/2019

Le chiffre d'affaires de cet exercice s'est élevé à 3 911 822 €. Après comptabilisation de la production immobilisée pour 48 729 €, des reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges pour 94 317 € et des autres produits pour 875 €, le total des produits d'exploitation ressort à 4 055 743 €.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 4 008 904 € et le résultat d'exploitation ressort à 46.839€.

Les postes de charges les plus importants sont :

- Achat de matières premières (granulés, plaquettes forestières, fioul, combustible) : 262.747€,
- Autres achats et charges externes : 3 243 253 €,
- Les impôts et taxes : 12 924 €,
- Salaires et charges sociales : 389 388 € incluant la somme de 3 754 € au titre du CICE,
- Dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles : 1 934 €,
- Dotation aux dépréciations sur actif circulant : 75 089 €,
- Dotation aux provisions : 17 065 €,

– Autres charges dont une créance irrécouvrable : 6 505 €

Le résultat financier ressort à 17 834 €, le résultat courant avant impôt à 64 674 €.

Le bénéfice de l'exercice est de 64 624 €.

Résultat - affectation

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 64 624 € en totalité au report à nouveau afin d'absorber les pertes antérieures.

Nous vous rappelons en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Activité en matière de recherche et développement

L'entreprise n'a pas développé d'activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice 2018/2019.

Filiales et participations

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes perçus par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- S7 C3L	100 000	3 946 805	80,00	80 000		420 979		807 808	44 271	
- RCAC	20 000	87 612	80,00	16 000		313 085		185 466	33 988	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

– RCAC SAS :

Notre Société a une participation majoritaire dans la société Réseau Chaleur d'Ardes Communauté SAS – RCAC SAS, selon les modalités ci-dessous :

L'installation correspondante a commencé à fonctionner en décembre 2013. L'exercice qui vient de s'écouler a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 185 466 € et un résultat d'exploitation de -4 060 €.

La perte de l'exercice s'élève 33 988 €.

Les pertes de l'exercice sont essentiellement des provisions pour grosses réparations non intégrées sur les 5 derniers exercices.

– C3L :

Cette société a été constituée pour répondre à une consultation relative à une délégation de service public en vue de la construction et l'exploitation du réseau de chaleur de la commune de COSNE COURS SUR LOIRE. La candidature de la société C3L a été retenue le 25 mars 2015.

Durant l'exercice 2018, un chiffre d'affaires de 807 808 € a été réalisé. Le résultat d'exploitation est de -149 548 €.

La perte de l'exercice est 44 271 €.

Ce résultat s'explique du fait d'une première année d'exploitation partielle (de fin février à décembre) avec un certain nombre de réglages sur la production et la distribution sur les 6 premiers mois. Les derniers mois de 2018 ont ensuite été positifs et le sont en 2019, signe d'une exploitation normale en phase avec les prévisions d'équilibre.

Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune nouvelle convention rentrant dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue durant l'exercice 2018/2019.

Les conventions antérieurement autorisées ont continué de produire leurs effets.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 28 février 2019.

La participation des salariés au capital social s'élève à 0 %.

Le Conseil d'administration a décidé, dans sa délibération du 31 juillet 2017, par délégation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 20 juillet 2017 dans sa quatrième résolution, d'attribuer au Directeur Général, Monsieur François CLAIROUIN, 31.063 actions ordinaires gratuites acquises dans les conditions de l'article L 225-208 du Code de commerce qui lui ont été attribuées définitivement à l'issue d'un période d'acquisition d'un an venue à échéance le 31 juillet 2018, étant précisé que le bénéficiaire des actions attribuées gratuitement est tenu de les conserver pendant une durée d'un an à compter de leur attribution définitive, soit jusqu'au 31 juillet 2019. Monsieur CLAIROUIN étant Directeur Général, est en outre tenu de conserver au nominatif la totalité des actions ainsi attribuées jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R.225-102)

	28/02/2015	28/02/2016	28/02/2017	28/02/2018	28/02/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	303 881	304 420	304 420	304 420	304 420
Nbre des actions ordinaires existantes	620 165	621 265	621 265	621 265	621 265
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 061 852	4 781 642	4 510 674	5 141 442	3 911 822
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	84 795	180 297	80 387	224 863	73 491
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	76 247	71 854	50 207	70 451	64 624
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.14	0.29	0.13	0.36	0.12
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.12	0.12	0.08	0.11	0.10
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	5	5	7	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	213 690	274 634	261 398	267 617	271 288
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	100 441	120 823	114 447	120 379	121 854

Evolution du titre en Bourse

Au titre de l'exercice écoulé, 38 409 titres ont été échangés. Le titre cotait 3,50 € le 1^{er} mars 2018 et 2,36 € le 21 février 2019.

Information sur les délais de paiement fournisseurs et clients

FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	Article D. 441-4 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	11	X				37	34	X				66
Montant total des factures concernées HT	127 509	161598	122	20350	58 870	242140	345 070	9 688	5 324	16470	112803	144 285
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	3,63 %	4,60 %	0,04 %	0,58 %	1,67 %	0,69 %	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	X						8,82 %	0,24 %	0,13 %	0,42 %	2,88 %	3,68 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	8						31					
Montant total des factures exclues	61 649						244 271					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : s/facture						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 j					

II – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE

Répartition du capital social

Au 28 février 2019, le capital social de 304 419,85 € était divisé en 621 265 actions de 0,49 € de montant nominal chacune.

Au dernier jour de l’exercice, 494 846 actions avaient la forme nominative et 126 419 actions étaient au porteur.

Conformément aux dispositions de l’article L 223-13 du Code de commerce, nous vous indiquons que :

- La société EO2 possède 54,39 % du capital social et 61,70 % des droits de vote.

Tableau des délégations au Conseil d’administration

Est joint au présent rapport, conformément aux dispositions de l’article L 225-37-4 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l’Assemblée générale au Conseil d’administration en matière d’augmentation de capital.

WEYA S.A.

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par les assemblées générales mixtes du 18 juillet 2016, du 20 juillet 2017 et du 28 août 2018 au Conseil d’administration par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce et utilisation faite de ces délégations au cours de l’exercice clos le 28 février 2018

N° résolution PV AGE du 18/07/2016	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu’au)	Utilisation de la délégation
8 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil d’administration de consentir des options donnant droit à la souscription d’action au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux.	7 % du capital social	38 mois (18/09/2019)	Non utilisée

N° résolution PV AGM du 20/07/2017	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu’au)	Utilisation de la délégation
4 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil d’administration de procéder à des attributions d’actions gratuites au profit des membres du personnel salarié et/ou dirigeants et mandataires sociaux.	7 % du capital social	38 mois (20/09/2020)	CA du 31 juillet 2017 : Attribution de 31 063 actions gratuites au DGD

N° résolution PV AGM du 28/08/2018	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu’au)	Utilisation de la délégation
7 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil de décider l’émission d’actions ordinaires et de titres financiers avec maintien du droit préférentiel de souscription.	500.000 € de montant nominal	26 mois (28/10/2020)	Non utilisée
8 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil de décider l’émission d’actions ordinaires et de titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription.	Imputation sur le plafond de 500.000 € de montant nominal	26 mois (28/10/2020)	Non utilisée

9 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil d'administration de décider, pour chacune des émissions décidées en application des 7 ^{ème} et 8 ^{ème} résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	Imputation sur le plafond de 500.000 € de montant nominal	26 mois (28/10/2020)	Non utilisée
10 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil d'administration de décider l'émission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société réservées aux adhérents à un plan d'épargne de la société.	200.000 €	26 mois (28/10/2020)	Non utilisée
11 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil d'administration de décider d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L 411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription.	Imputation sur le plafond de 500 000 € de montant nominal	26 mois (28/10/2020)	Non utilisée
12 ^{ème} résolution	Délégation de compétence au Conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital social par l'émission d'actions ou de titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit (a) soit d'investisseurs investissant dans le secteur des énergies nouvelles dans des valeurs de croissance dites « small caps » (b) soit d'investisseurs investissant dans des PME dans le cadre de la loi dite TEPA.	Imputation sur le plafond de 500.000 € de montant nominal	18 mois (28/02/2020)	Non utilisée

Mandats exercés par les administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions exercées au cours de l'exercice écoulé par chacun de vos mandataires sociaux :

Monsieur Bernard LEBLANC

- Président du conseil d'administration de la SA WEYA,
- Administrateur de la SA E02,
- Gérant de la SARL BL CONSULTING,
- Administrateur de la SA PRAXIS International,
- Gérant de la SARL HYDRONEO SOLAR 1,
- Gérant de la SARL HYDRONEO SOLAR 2.

Monsieur Guillaume POIZAT

- Représentant permanent de la SA EO2 au Conseil d'administration de la SA WEYA,
- Président Directeur Général de la SA E02,
- Président de la SAS E02 AUVERGNE,
- Membre du Conseil de Surveillance de la SCA FONCIERE FORESTIERE,
- Président de la SAS HITZA HITZ.

Monsieur Grégoire DETRAUX

- Administrateur de la SA WEYA,
- Administrateur de la SA E02,
- Directeur général de la SAS HITZA HITZ.

Monsieur François CLAIROUIN

- Directeur général non administrateur de la SA WEYA,
- Président de la SAS C3L – Chaleur de Cosne-Cours sur Loire,
- Président de la SAS RCAC – Réseau de Chaleur d’Ardes sur Couze.

Choix des modalités d’exercice de la direction générale

La direction générale de la société est assumée par un directeur général.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Malakoff,
Le 11 juin 2019

Le Conseil d’Administration